

SANTÉ - Charte d'engagement entre la direction de la santé et les entreprises

Quatre nouvelles sociétés locales se mobilisent pour leurs salariés

En 3 points

■ Quatre entreprises ont signé hier, au ministère de la Santé, la charte "entreprise active pour la santé de ses salariés".

■ Elles s'engagent ainsi à favoriser la santé et le bien-être de leurs salariés.

■ Avant elles, huit autres sociétés avaient déjà signé cette charte, dont les premières actions commencent à livrer leurs résultats.



Les entreprises locales Newrest, InterContinental Bora Bora, Sipac et Interoute ont rejoint, hier matin, la CPS, EDT, ATN, la Brasserie de Tahiti, la Polynésienne des eaux, Le Méridien, l'InterContinental Tahiti et la TSP en signant la charte "entreprise active pour la santé des salariés" avec le ministre de la Santé, Jacques Raynal.

Devenir une entreprise active

Pour les entreprises qui souhaitent intégrer ce projet, plusieurs actions doivent être accomplies :

- La création d'un comité de santé au sein de l'entreprise partenaire.
- La réalisation d'une enquête de terrain, par ce comité, auprès des salariés pour recueillir leurs besoins ou attentes en matière de santé (questionnaires, entretien individuel ou en groupe).
- L'identification des actions à mettre en œuvre sur la base des résultats de l'enquête réalisée.
- La mise en œuvre de ces actions.
- L'évaluation de la démarche (mise en œuvre, satisfaction des salariés, impact).

Et de douze ! Hier matin, quatre nouvelles entreprises – Newrest, InterContinental Bora Bora, Sipac et Interoute – ont signé la charte "entreprise active pour la santé de ses salariés", au ministère de la Santé.

Cette charte les engage à encourager leurs salariés à adopter des comportements de vie sains, en particulier sur l'alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité physique.

La direction de la santé est à l'initiative de ce projet qui entre dans le cadre de ses actions de lutte contre le surpoids et l'obésité. C'est pourquoi elle les accompagne, notamment sur le terrain.

"Notre rôle est de les aider à mettre en place des actions qui vont favoriser le bien-être des

salariés. Pour cela, nous leur fournissons des outils qui vont leur permettre de cibler les attentes et besoins de leurs ouvriers", explique Marjorie Bourges, la responsable du bureau des maladies liées au mode de vie.

Ainsi, à la caisse de prévoyance sociale (CPS), l'une des huit premières entreprises à participer à ce projet, une journée sans ascenseur a été mise en place. Pour chaque distance à parcourir, l'employé pouvait voir le nombre de calories qu'il allait dépenser.

À la cafétéria, c'est la taille des assiettes qui a été diminuée, ce qui, selon les premiers retours, a eu un effet positif.

"Cela a permis de rendre plus difficile l'accès à des choses malsaines simplement par le fait de devoir se relever pour se servir à nouveau", explique Marjorie Bourges.

Un tournoi sportif annuel

A contrario, à l'InterContinental Tahiti, le changement radical de

menus proposés à la cantine avait provoqué un mécontentement général, obligeant les responsables à faire machine arrière. "On a vu qu'on ne pouvait pas transformer brutalement les habitudes alimentaires des gens, qu'il fallait y aller progressivement", a expliqué Yolande Mou, la responsable du département des programmes de préventions. De son côté, la Polynésienne des eaux a créé un *fare pote'e* au bord de la rivière pour rendre la prise du déjeuner plus conviviale.

Mais hormis les actions individuelles des entreprises actives, il y a aussi un tournoi sportif annuel qui regroupe toutes les entreprises participantes.

C'est la direction de la santé qui se charge d'organiser ce tournoi en septembre.

"Cela a pour but de motiver les salariés à se dépasser", explique Marjorie Bourges.

Par ailleurs, la direction de la santé est sur le point de lancer un site Internet permettant à tous, entreprises et salariés, de s'informer sur le projet d'entre-

prise active. Des guides, conseils, affiches, enquête, rapports, actions, vidéos seront mis à la disposition de tous.

Enfin, pour améliorer les conditions en termes d'alimentation, une diététicienne se déplacera dans les entreprises pour des interventions thématiques en lien avec les différentes campagnes de prévention et d'information sur le sel, le sucre, etc. ■

Jen.R.

Trois questions à

Arnaud Pradel

Directeur général de l'entreprise Newrest Tahiti (300 salariés sur quatre sociétés)

"On veut que chaque salarié puisse s'exprimer"

Quelles sont les raisons de votre engagement ?

Tout d'abord, en tant que chef d'entreprise, la question de la santé sur le territoire et ses conséquences globales est un sujet auquel je me dois de m'intéresser et que je peux difficilement ignorer. Et puis, dans notre métier, la question de l'alimentation est une question centrale. Dans un premier temps, on a beaucoup pensé à nos clients car on distribue 11 000 repas par jour, mais pas assez à ce qui se passait au sein de notre propre entreprise. Il était donc logique de prendre cette direction pour proposer aux 300 personnes qui nous intéressent le plus de bonnes choses possibles.

Avez-vous déjà réfléchi à vos futures actions ?

Oui, mais il sera difficile de traiter l'ensemble des salariés de façon homogène car Newrest, c'est quatre sociétés, quatre métiers différents et quatre organisations de travail différentes. Certains ont des outils déjà en place avec des cantines où on va facilement pouvoir apporter notre contribution et expliquer ce qu'est un repas équilibré et d'autres où il nous faudra adapter les solutions.

Comment allez-vous vous organiser ?

On a constitué un comité de santé le plus représentatif de l'ensemble des salariés. On veut que chaque salarié puisse s'exprimer. C'est important car il y a la question de l'alimentation et de la pratique sportive, mais il y a aussi d'autres questions qui participent au bien-être au travail et on veut vraiment que les salariés nous disent ce qu'ils en pensent eux, et quels seraient leurs besoins propres. Au travers de l'enquête que nous allons mener, j'espère récolter beaucoup de matière pour pouvoir prendre les meilleures orientations possibles.



Propos recueillis par Jen.R.

Réaction

Marjorie Bourges

Responsable du bureau des maladies liées au mode de vie

"Travailler avec eux sur leur plan d'action"

"Le rôle de la direction de la santé est d'accompagner les entreprises qui ont décidé de s'engager pour la santé de leurs salariés. Nous leur apportons de l'appui technique sur le terrain. Nous sommes présents lors de la première réunion du comité de santé pour expliquer la démarche. Nous les outillons, en leur proposant un questionnaire d'enquête, ainsi que d'autres outils de communication. En fonction des besoins de l'entreprise, nous pouvons également mettre en place de nouveaux outils. Notre rôle clé est de travailler avec eux sur leur plan d'action."